

La NEWSLETTER du CLUB-ECEF
Engagement Citoyen et Fraternel
Trois exigences :
Citoyenneté, Caractère laïque,
Fraternité
N° NEUF
mars 2022



Assemblée générale du 16 mars 2022

Il s'agit de l'assemblée générale ordinaire de clôture de l'exercice 2021 en présentant le bilan suivi des perspectives pour l'exercice 2022. 80% des acteurs et adhérents de soutien ayant cotisés en 2022 étaient présents ou représentés.

Pour 2021 les deux semestres se distinguent.

Le premier dans la continuité de 2020, y compris avec les mêmes contraintes de vie sociale, a permis la finalisation de l'instruction des propositions d'actions du CLUB-ECEF se traduisant pour chacune par un document de présentation et un document de référence, en fait support à la mise en œuvre de l'action par les instances territoriales concernées : Préfectures, Mairies, Etablissements d'enseignement.

Ces mêmes documents ont permis au CLUB-ECEF de développer ses relations avec des instances étatiques tels que les cabinets ministériels de la Ministre Déléguée à la citoyenneté et du Ministre de l'Education plus le Conseil des sages de la laïcité et toujours l'Observatoire de la Laïcité.

Parallèlement a été développée la réflexion sur le caractère laïque de la République et le comportement laïque du citoyen plus celle sur le thème du débat du mois d'octobre

Ce débat (dont une longue restitution a été faite dans la Newsletter N° SEPT de novembre 2021) avec pour thème « République et Religions quatre événements fondateurs : portent-ils un message commun pour l'Homme d'aujourd'hui » a été le point phare du second semestre en termes de communication, en plus de la poursuite de la Newsletter.

Le fait que tous les intervenants ont identifié un message commun à ces événements fondateurs, sur le plan du vécu et du rapport à l'autre, à savoir « la libération de l'homme par la loi et sa responsabilisation pour le futur de l'humanité par appel à sa conscience » suivi par un enrichissement mutuel de la République et des religions par leur cohabitation, est un facteur en faveur du caractère laïque de la République et pour le développement du comportement laïque du citoyen.

Ce deuxième semestre a été marqué pour l'environnement du CLUB-ECEF par de fortes évolutions dans les instances étatiques :

- la suppression en juin de l'Observatoire de la Laïcité et l'instauration en juillet du « **Comité interministériel de la laïcité** » dont le secrétariat général constitue le « **Bureau de la laïcité** » placé auprès de la ministre déléguée à la citoyenneté,
- l'instauration en octobre par le Ministre de l'Education d'un cercle de réflexion indépendant dénommé « **Le Laboratoire de la République** » lequel est organisé en commissions dont une « **La République laïque** ».
- la création en novembre de « **l'accélérateur d'initiatives citoyennes** » au sein de la direction interministérielle du numérique en partenariat avec la direction interministérielle de la transformation publique.

Il y aurait donc eu coïncidence de temps entre ces évolutions et le CLUB-ECEF, qui ayant finalisé l'instruction de ses actions, était prêt à cheminer vers des mises en œuvre en s'adressant directement aux instances territoriales.

Le CLUB-ECEF a saisi l'opportunité offerte par cette coïncidence pour asseoir son orientation « **Do tank** » :

- en exploitant les retombées du débat, ce qui a permis un renforcement

du CLUB-ECEF par l'arrivée de nouveaux acteurs pour œuvrer dans cette nouvelle perspective (voir site : Les Acteurs),

- par la qualité des relations déjà établies avec les instances étatiques, qui, associées à notre orientation vers le Do tank, a permis à de nombreux membres de notre Comité d'Orientation, de nous ouvrir des voies d'accès à des instances territoriales (voir site : [le Comité d'Orientation](#)).

Ainsi, fin 2021, début 2022 :

- le mouvement vers le Do tank est significativement engagé vers plusieurs préfectures voire région, vers plusieurs associations départementales de maires et vers différentes mairies,
- l'établissement de relations avec les nouvelles instances étatiques est en cours, notamment avec le Laboratoire de la République.

A ceci s'ajoutent les travaux engagés sur trois thèmes devant aider à des mises en œuvre pionnières de nos propositions d'actions et à leur efficacité par et pour :

- les préfectures au regard des cérémonies de naturalisation,
- les mairies au regard de la cérémonie de création de la famille parentale et du parrainage civil,
- les établissements d'enseignement, privés sous contrat mais aussi public pour des interventions traitant du fait religieux au temps présent, mais aussi en vue de l'instauration de la cérémonie républicaine de rentrée scolaire,

sans oublier une continuité de la réflexion sur le caractère laïque de la République et le comportement laïque du citoyen.

L'objectif premier du CLUB-ECEF pour 2022 reste la mise en œuvre effective de plusieurs de ses propositions d'actions avec les différentes catégories d'instances territoriales. Pour aider à cela, les travaux précités doivent aussi conduire à la publication de fascicules spécifiques destinés à ces différentes instances.

Mais l'environnement présent, dont la période électorale jusqu'en juin, risque de repousser ces premières mises en œuvre pionnières au quatrième semestre 2022.

Le Comité d'Orientation

Les Acteurs

INSTANCES ETATIQUES



LE LABORATOIRE DE LA RÉPUBLIQUE

Repenser la République au 21ème siècle

Le Laboratoire de la République et le CLUB-ECEF

Dans la NEWSLETTER SEPT, nous vous informions succinctement de la création du Laboratoire de la République en ces termes :

« Le Ministre de l'éducation nationale a mis en place, mi-octobre 2021, un cercle de réflexion, mais aussi d'action, dénommé **Laboratoire de la République**. Pour le Ministre, il est « Destiné à remporter la bataille des idées », le ministre ayant déclaré « Il y a une attractivité du modèle républicain. L'humanisme et l'universalisme ne sont pas des valeurs à mettre au rebut de l'histoire ».

Le Manifeste du Laboratoire de la République commence par :

« *Notre République fondée sur l'Humanisme et l'Universalisme des droits de l'Homme est définie par l'article 1 de la Constitution comme étant indivisible, laïque, démocratique et sociale* ».

Puis il mentionne :

« *Nous ne devons pas laisser nos concitoyens être tentés par le repli : repli*

sur soi, sur son genre, sa race, sa religion, son territoire, une tentation qui va à rebours de la philosophie de l'émancipation portée par les lumières et notre République ». Le CLUB-ECEF y ajouterait par la République et les religions de par le message commun qu'elles portent dans leurs événements fondateurs respectifs (voir débat du 17 octobre 2021),

et poursuit par :

« Au contraire, nous devons nous mobiliser pour porter et promouvoir le sens de la République et en faire partager le goût.

Nous devons collectivement montrer, tout particulièrement aux plus jeunes, comment le projet républicain, qui est un horizon à atteindre, est le seul à même de répondre aux défis de notre époque...

En ayant pour boussole la liberté et la dignité humaine, il permet de penser les défis de notre temps. Ces défis sont notamment de trois ordres : écologique, technologique, géopolitique ».

Le CLUB-ECEF y ajouterait que le projet républicain n'exclut pas les religions car le message commun mentionné ci-dessus c'est la libération de l'homme par la loi et sa responsabilisation pour le futur de l'humanité en faisant appel à sa conscience.

Le Laboratoire de la République s'est en conséquence structuré en commissions :

- une pour chacun des caractères de la République inscrits au premier article de la Constitution,
- une pour chacun des trois défis identifiés.

La convergence est très forte entre le CLUB-ECEF et le Laboratoire de la République.

Via le cabinet du Ministre de l'éducation nous avons été mis en relation début février avec le Délégué Général du Laboratoire de la République.

Après un premier échange avec lui, une première réunion a eu lieu avec celui-ci et le Préfet en charge de la commission « La République laïque » à laquelle le CLUB-ECEF est désormais associé. En effet nos propositions d'actions, notamment en ce qui concerne les cérémonies de naturalisation, avaient recueilli un très fort intérêt ainsi que notre réflexion sur le caractère laïque de la République et le comportement laïque du citoyen.

Le 9 mars le CLUB-ECEF a été auditionné par la commission « la République laïque ». Il en est résulté l'engagement de réflexions et travaux en commun autour des rites avec la préoccupation de renforcer la solennité de la République dans les cérémonies correspondantes. Il s'agit en particulier :

- des rites de naturalisation,
- des rites de citoyenneté et remise de la carte d'électeur,
- du projet du CLUB-ECEF d'instaurer une cérémonie républicaine de rentrée scolaire.

Il est également envisagé d'initier un atelier sur la réflexion du CLUB-ECEF « Caractère laïque de la République et Comportement laïque du citoyen ».

INSTANCES TERRITORIALES



Le CLUB-ECEF pour les Mairies

Actions destinées prioritairement aux Mairies Création de la Famille Parentale et Parrainage Civil

La phase d'analyse menée par le CLUB-ECEF sur l'évolution spectaculaire des structures familiales en France depuis cinquante ans est achevée. Basée sur les statistiques officielles elle montre qu'actuellement, pour 220.000 mariages annuels on compte 120.000 divorces, que pour 200.000 PACS on compte 100.000 ruptures (dont 40.000 heureusement pour raison de mariage) et qu'il y a 20% d'unions libres.

Il en résulte clairement une fragilité des familles qui fait qu'un enfant sur deux verra ses parents se séparer alors qu'il est encore mineur. Or les rites

républicains, qui n'ont pas évolué depuis des générations, ne couvrent que les mariages en Mairie. Ainsi une grande moitié des couples n'a pas eu accès au discours de mariage qui rappelle les fondements de la famille : solidarité des parents, responsabilité dans l'éducation de leurs enfants ... Les autres couples ne se voient remettre un livret de famille qu'à la naissance du premier enfant, mais il s'agit là uniquement d'une procédure administrative généralement réalisée sur la commune de naissance.



Remise d'un second livret de famille

La proposition du CLUB-ECEF est de remettre à ces « familles parentales » un second livret de famille (ce que la loi permet) au cours d'une cérémonie collective organisée par la municipalité de résidence, permettant au Maire, au-delà du discours traditionnel (dont solidarité des parents, responsabilité dans l'éducation de leurs enfants...) de valoriser sa politique de la petite enfance et de souligner les aides qui peuvent être apportées aux parents dans l'éducation de leurs enfants.

Mais la fragilité des couples, déstabilisante pour les enfants d'autant plus qu'ils sont jeunes, nous a semblé justifier la promotion du parrainage civil, pour leur offrir le soutien affectueux d'adultes qui les suivent depuis leur petite enfance. Cette possibilité existe depuis deux siècles mais, n'étant pas encadrée par la loi, reste très peu choisie : actuellement pour environ 2.000 demandes annuelles à peine, la moitié sont acceptées par les maires. Ce parrainage civil, au contraire du mariage, ne dispose pas d'un rite officiel et reste totalement informel.

Parrainage civil

La proposition du CLUB-ECEF est d'offrir aux municipalités un guide sur le déroulement du parrainage civil, comportant une charte des devoirs des parrains / marraines qui leur est remise à l'issue après qu'ils l'aient approuvée. Il y est noté que ce parrainage ne s'oppose en rien à celui lié au baptême religieux, mais qu'au contraire il serait hautement souhaitable, le cas échéant, de choisir les mêmes parrains et marraines pour les deux.

Si ces deux cérémonies peuvent être utilement soutenues par les préfetures, les conseils régionaux et généraux, leur mise en œuvre doit se dérouler dans le cadre municipal où résident les familles. Ainsi, pour les promouvoir, le CLUB ECEF cherche à contacter en priorité des Mairies et des associations départementales de maires.

Où en est-on ?

En 2020 l'Observatoire de la Laïcité convaincu par cette démarche l'a transmise sous forme d'avis du gouvernement lequel, pour l'instant, n'a pas eu de suite.

Cependant les municipalités étant concernées en premier chef, c'est vers elles que le CLUB-ECEF se tourne pour promouvoir ces deux cérémonies qui peuvent être mises en œuvre sans loi spécifique. Des contacts sont ainsi pris avec quelques mairies ainsi qu'avec les associations départementales des maires de la Manche et des Hauts de Seine, dont certaines ont mis nos propositions à l'ordre du jour de prochaines réunions. Parallèlement quelques préfetures sont actuellement approchées, sachant que toute démarche nécessite la présence d'un contact bien placé et concerné.

PARTENAIRES ET CORRESPONDANTS



Événements/Textes confirmant la convergence des valeurs République et Religions

Pour le CLUB-ECEF, le chemin vers une meilleure reconnaissance réciproque entre chacun et la République et entre chacun et l'autre, passe par les convergences des valeurs des religions avec celles de la République sur le plan du « vécu », et entre les valeurs des religions elles-mêmes sur ce même plan du « vécu ».

Le CLUB-ECEF avait ainsi décidé de consacrer à partir de la Newsletter TROIS une rubrique à des textes ou événements illustrant ce chemin mais aussi parfois le contredisant. Depuis et jusqu'à la Newsletter SIX, huit événements ont été présentés, tous interreligieux.

Pour le CLUB-ECEF, cette rubrique doit aussi comporter des événements illustrant ce même chemin entre une religion et la République, quand la République y est présente à son plus haut niveau. C'est le cas dans la présente Newsletter, avec l'objectif de poursuivre, quand il y aura matière.

Crif CONSEIL REPRÉSENTATIF
DES INSTITUTIONS JUIVES DE FRANCE



Le Président Emmanuel Macron à la rencontre du CRIF 36ème Dîner du CRIF - 25 février 2022

C'est dans le même esprit d'information de l'article de la Newsletter N° SEPT de novembre 2021, consacré au dîner de la Fédération Protestante de France, que le CLUB-ECEF consacre un article au 36ème dîner du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), qui s'est tenu le 25 février 2022, avec le Président de la République comme invité d'honneur. Malheureusement, l'invasion de l'Ukraine par la Russie l'a contraint de passer cette soirée à Bruxelles. C'est le premier ministre qui a suppléé et lu le discours du Président.

Devant un large auditoire, le Président du CRIF, Francis Kalifat, a souligné que l'antisémitisme ne se limitait plus aux quartiers sensibles mais qu'il fallait aller sur internet et les réseaux sociaux pour prendre la mesure de l'antisémitisme en France : « **Un mélange écœurant de stéréotypes complotistes, d'insultes à caractère sexuel, de haine des Juifs et d'Israël, de déni de la Shoah et d'amalgames avec le nazisme** ».

Le Président du CRIF apporte sa reconnaissance à tous ceux qui se mobilisent contre l'antisémitisme et se félicite de l'adoption par l'Assemblée nationale et le Sénat, de la définition de l'antisémitisme (1) élaborée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA). Néanmoins, il souhaite

que la France, pays qui compte le plus grand nombre de juifs en Europe, ne dilue pas la lutte contre l'antisémitisme dans une stratégie plus globale et moins efficace de lutte contre tous les racismes et toutes les haines. « *Je vous demande d'acter le passage à une stratégie spécifique et ciblée de lutte contre l'antisémitisme* ».

En écho, le premier ministre Jean Castex rappelle l'adoption, par la République, de la définition de l'antisémitisme (1) de l'Alliance internationale pour la mémoire de la Shoah.

Il souligne « *Contre la violence qui déferle en ligne, nous agissons et avons légiféré pour lutter contre les contenus de haine qui nous a conduits à la mise en place du pôle national de lutte contre la haine en ligne auprès du Parquet de Paris et l'instauration de l'Observatoire de la haine en ligne. Au niveau européen, nous assumons le bras de fer avec les plateformes pour le retrait rapide des contenus de haine avec une meilleure régulation : c'est le Digital Services Act qui vient d'être approuvé par le Parlement* ».

Il rappelle que, bien entendu, le système éducatif doit être une force pour lutter contre ce mal. Dans chaque académie des référents sont formés pour accompagner les équipes confrontées à des refus d'enseignement et sont mobiles pour intervenir en soutien de professeurs confrontés à des actes antisémites. Ce dispositif sera étendu aux établissements d'enseignement supérieur : « *Nous devons renouer avec cette grande tradition où l'école ne fait pas seulement des individus, mais aussi des républicains, des citoyens* ».

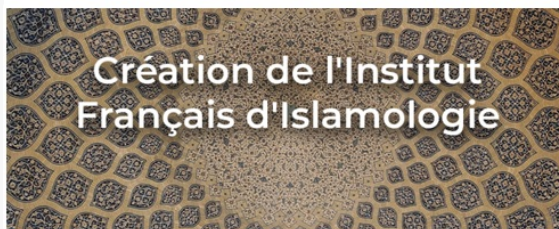
Il rappelle pour finir la lutte contre les séparatismes dont le séparatisme islamiste et le projet de réforme de la justice pour lutter plus efficacement contre ces actes délictueux.

et conclut : « **Nous ne viendrons au bout de la bête immonde que par la mobilisation générale de toute la société et par la participation de tous.** »

(1) Définition de l'antisémitisme de l'IHRA : « L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs qui peut se manifester par une haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non et/ou leurs biens, des institutions communautaires et des lieux de culte.»

Pour le CLUB-ECEF

- Nous partageons le fond des discours qui se réfèrent au respect d'autrui et à l'acceptation de l'autre.
- Nous sommes convaincus que l'exploitation de la convergence des valeurs de la République et de Religions, que nous avons démontrée, pourrait être un facteur d'apaisement de la société.
- Oui à la formation à la citoyenneté, mais elle doit s'accompagner d'une formation au fait religieux au temps présent, seule solution pour comprendre l'autre et avoir un débat de société constructif.



IFI et FORIF

Le 2 octobre 2020, dans un discours prononcé aux Mureaux, le Président de la République avait rappelé sa volonté de structurer l'islam de France comme un partenaire de la République et de faire émerger en France une meilleure compréhension de l'islam grâce au développement d'études et de recherches de haut niveau en islamologie dans l'enseignement supérieur français. Ces annonces sont, début 2022, en cours de concrétisation.

Création du Forum de l'Islam de France (FORIF)

Pour renouveler les relations entre l'Etat et les musulmans, les pouvoirs publics, et plus particulièrement le Bureau central des cultes, rattaché au ministère de l'Intérieur, ont organisé une structure de dialogue dénommée du Forum de l'islam de France (FORIF). Cette structure se situe dans le prolongement des discussions entamées dans le cadre des Assises territoriales de l'islam de France (ATIF) et a vocation à constituer un groupe d'échange entre l'Etat et les représentants du culte musulman, et ce dans le respect du principe de laïcité.

En début 2022, les participants au FORIF, structuré sur la base d'une représentation territoriale française sont : des responsables d'associations

représentatives locales (ex : la Fédération des musulmans du Tarn, le Conseil des mosquées du Rhône ou bien le Conseil des institutions musulmanes des Yvelines) ; des personnalités qualifiées issues des territoires et proposées par les préfets (ex: des aumôniers, des personnalités engagés dans le culte musulman et dans la vie sociale...) ; des représentants d'associations nationales ou des personnalités connues pour leur engagement, leur indépendance et leur réflexion.

Le 5 février 2022, la première séance plénière du FORIF, en présence du Ministre de l'intérieur a permis d'en définir la feuille de route pour l'année qui vient et de créer les commissions en charge des tâches à réaliser, à savoir :

- de lancer la concertation sur l'application aux associations exerçant le culte musulman des dispositions de la loi confortant le respect des principes de la République, avec l'édiction d'un guide destiné aux associations locales,
- de constituer un collectif de contact avec les pouvoirs publics pour traiter de la question de la sécurité des lieux de culte et des actes antimusulmans,
- de préfigurer une autorité cultuelle de désignation des aumôniers nationaux et d'appui aux aumôneries musulmanes,
- de constituer un cadre juridique et de formation destiné aux imams,
- de lancer une réflexion sur un financement transparent du culte musulman.

Pour le CLUB-ECEF

Dans notre ouvrage « République et Religions : Des valeurs communes pour une fraternité partagée », Edition Eyrolles 2019, au chapitre 5 : L'islam, notre contributeur, référent pour cette religion, concluait : « *Enfin une question au niveau de l'Etat demeure et persiste : le statut de l'imam. En France, il n'existe pas, ce qui rend cette catégorie fragile et donc loin de répondre aux besoins colossaux de la population musulmane française* ».

Peut-être un commencement de réponse ?

Création de l'Institut Français d'Islamologie

Le 3 février 2022, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a annoncé la création de l'Institut Français d'Islamologie, L'Institut est construit sous la forme juridique d'un groupement d'intérêt public (GIP) réunissant des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Aujourd'hui sont membres de ce Groupement :

- l'Université de Strasbourg (Unistra),
- Aix-Marseille Université (AMU),
- l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (Inalco, Paris),
- l'École Pratique des Hautes Études (EPHE, Paris),
- l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS, Paris).

Bien entendu, d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche rejoindront ce groupement prochainement.

Cet Institut a pour but de promouvoir l'essor des études scientifiques sur l'islam et de développer en France une recherche de haut niveau sur le sujet. Il s'agira également de proposer des formations académiques non-confessantes, à même d'éclairer scientifiquement les étudiants et les citoyens dans le domaine de l'islamologie.

Souad Ayada, a été nommée, le 4 février 2022, Directrice de l'Institut. Philosophe française, spécialiste de spiritualité et philosophie islamiques, inspectrice générale de l'éducation nationale, elle était précédemment présidente du Conseil supérieur des programmes, D'emblée, elle a prévenu : l'objectif est d'abord académique, mais aussi « civique ». « L'Institut français d'islamologie veut nourrir une compréhension juste de l'islam et ne pas le laisser se transformer en arme idéologique ».

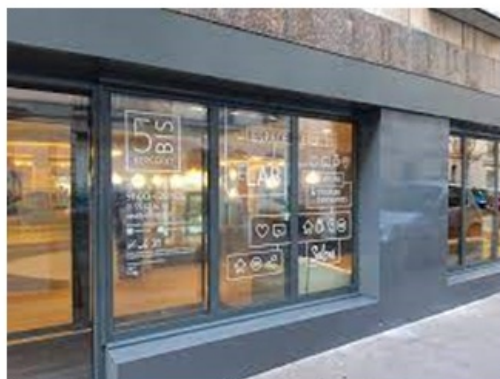
Pour le CLUB-ECEF

Il existe dans l'enseignement supérieur un Institut Catholique, un Institut Protestant ; quant au Centre européen du judaïsme, sa vocation est d'être le pôle culturel et intellectuel de la vie juive française et européenne. Des professeurs de ces instituts sont membres du CLUB-ECEF et ont contribué à nos travaux que ce soit dans l'écriture de notre ouvrage « République et Religions : Des valeurs communes pour une fraternité partagée » ou dans la préparation de notre débat du 19 octobre dernier « République et religions-Quatre événements fondateurs : Portent-ils un message commun pour l'Homme d'Aujourd'hui ? » Le CLUB-ECEF se réjouit donc de voir naître l'Institut français d'islamologie et espère développer des échanges avec celui-ci

Le CLUB- ECEF, dans ses travaux a toujours mené sa réflexion en différenciant le « Cru », à savoir la foi et la liturgie, donc la relation à Dieu, et le « Vécu » à savoir la relation aux autres, à la société, à l'humanité. Nous nous sommes consacrés à l'analyse de la convergence des valeurs, uniquement sur le « Vécu ». Aussi, nous partageons l'objectif du nouvel institut d'une formation académique non-confessante, qui comprend

notamment l'analyse sociologique et politique du phénomène religieux.

RENCONTRE, CONFERENCES, EVENEMENTS



CALENDRIER du CLUB-ECEF Avril-Mai 2022 Mardi 10 Mai : Réunion plénière 18h à 20h - Maison des Associations de Neuilly-sur-Seine

Deux axes principaux sont prévus pour cette réunion.

Les voies ouvertes et celles à ouvrir pour des mises en œuvre pionnières de nos propositions d'actions : en Préfectures, en Mairies et pour interventions en Etablissements d'enseignement et leurs modalités de mises en œuvre.

Les travaux sur les trois thèmes :

- Elaboration d'un Package mairie,
- Enrichissement de la proposition concernant la naturalisation,
- Pour l'éducation à la citoyenneté et au fait religieux au temps présent : préparation d'interventions.

Auxquels s'ajoutent les développements avec le Laboratoire de la République.

Si vous êtes intéressé à contribuer à l'un ou l'autre de ces sujets :

- contactez - nous : contact@club-ecef.org
- nous vous inviterons à participer à cette réunion.

ILS NOUS ONT REJOINT

En tant qu'Acteur

Brigitte Monchablon, Consultante stratégie

Olivier Nègre, Ingénieur ESTP, Consultant planification des grands projets et gestion des risques (Energie et BTP)

Abdelkader al Andalussy Oukrid, Enseignant Faculté de Philosophie du Centre Sèvres. Intervenant Theologicum (Institut Catholique de Paris). Vice-président Conférence Mondiale des Religions pour la Paix (responsable Commission Éducation).

REJOIGNEZ-NOUS



Si vous ne l'avez déjà fait, consultez et parcourez notre site internet afin de

comprendre les motivations du CLUB ECEF, découvrir ses travaux et connaître ses propositions d'actions. Vous mesurerez alors combien il est important, pour que tous nos efforts aboutissent concrètement pour une meilleure intégration de chacun dans la Nation, que ce soit au niveau national et au niveau territorial (mairie, préfecture, établissement d'enseignement), d'être nombreux à les relayer, à donner des avis, à trouver des points d'application.

Rejoignez-nous. Pour cela prenez contact avec nous.

Nous verrons ensemble le niveau d'implication le mieux adapté pour vous.

Adhérez

Contactez-nous

CLUB-ECEF - Neuilly-sur-Seine

Vous avez reçu ce message en tant que contributeur, soutien, correspondant, sympathisant... du CLUB-ECEF
Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant.

Pour une **rectification**, nous adresser un mail contact@club-ecef.org ou un courrier CLUB-ECEF 5bis Villa Emile Bergerat 92200 Neuilly sur Seine.

Pour vous **désinscrire** définitivement de cette newsletter, veuillez cliquer sur " Me désinscrire"

Merci de ne pas répondre à ce message automatique d'envoi de la newsletter

[Me désinscrire](#)



© 2022 CLUB-ECEF